



Porter plainte contre une personne innocent

Par **melispencer**, le **09/10/2015** à **21:05**

Bonjour,

Je me suis inscrite juste pour poser cette question je vous raconte les faits elle sera longue. Alors tout commence par un petit chien qui depuis 7h du matin jusqu'au soir car il est tout seul, sa m'embête un peu car j'ai l'impression qu'il est dans mon appartement (l'isolement est vraiment nul) même que sa gêne les occupants de l'étage.

Moi aussi j'ai un chien un american staff il a tout ses papiers loft et tout.

Donc quelque jour après dans ma boîte au lettre un mot me signalant que mon chien aboie depuis 7h du matin et que si sa continu il porte plainte sauf que je ne sais pas qui sait. J'ai écrit un mot que j'ai collé à l'entrée en faisant en sorte que cette personne lise, lui disant que il c'est trompé que ce n'est pas mon chien qui aboie car déjà j'ai quitté chez à 8h 30 et mon chien n'avait pas du tout aboyer 7h alors que l'autre chien oui.

Mon chien n'aboie pas où alors très rarement juste 5 seconde quand on l'embête c'est tout et pas tout les jours genre 3 fois par semaine.

Ensuite j'ai reçu encore un mot me disant que la je ne peut pas nier c'est mon chien qui aboie.. et sa l'a fait réveiller..j'ai laisser mon chien tout seul dehors à 10h 30 jusqu'a 13h 30 je suis partie sonnez j'ai tout les voisins de mon étage personnes n'à écrit cet te lettre, je suis partie chez le voisin du dessus elle m'à dit que non mon chien n'aboie pas il fait juste quelque quinement mais vraiment rien de méchant et que sa ne l'a déranger absolument pas.

Du coup je ne sais de qui vient cette lettre...ma question est : peut on porter plainte juste pour petit quinement de tristesse de rien du tout? Mon chien n'aboie pas et ne dérange personne dans les alentours c'est à dire dessus, dessous et à côté et en face..

Est ce que cela pourrait être une blague nul? Par ce que c'est pas drôle sa me met en rage, j'ai l'impression que cette personne veut qu'on parte car on n'à un american staff.

Merci de me répondre car je suis inquiète.

Cordialement Melissa

Par **Tisuisse**, le **21/06/2018** à **16:47**

Bonjour,

C'est au demandeur de prouver ce qu'il avance pas à vous. Il peut toujours déposer une plainte, reste à savoir ce que le procureur en fera ?